

**VALIDATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL
DESIGNATION DES DELEGUES DE VAL DE GARONNE
AGGLOMERATION ET TRANSFERT DE COMPETENCES GEMAPI**

Conseil Communautaire du 5 avril 2018

D 2018	C	07
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	70 dossier 1 – 71 dossier 2 – 72 dossier 3 à 9	
Votants	83 dossier 1 – 84 dossier 2 à 9	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **29 mars 2018** s'est réuni à la salle polyvalente de Clairac, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Aqmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir Pascal LAPERCHE)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnaud Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Hubert TERRIGHI (suppléant)
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINEDE
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir Jacky TROUVE)
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Josette PATISSOU)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUHAZE
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Noël PAYOVITCH (suppléant)
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL (+ pouvoir Sylvie BARBE)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE – Marie.Françoise BOUGUES (+ pouvoir Jacqueline CORREGES) - Martine CALZAVARA (+ pouvoir Serge CARBONNET) - Charles CILLIÈRES – Patrick COUZINEAU (à compter du dossier 2) – Jean.Luc DUBOURG (+ pouvoir Roland CHRISTEN) – Joël HOCQUELET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Jean.Pierre MARCHAND) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir Michel HOSPITAL) – Laurence VALAY (+ pouvoir Marie.Catherine BALLEREAU)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Frans LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liane BORDES (+ pouvoir Elizabeth LE CHARPENTIER jusqu'au dossier 2) - Eric BOUCHAUD Liliane KULTON – Guy LAUMET (+ pouvoir Dante RINAUDO) – Laurence LOUBIAT- MOREAU - Valérie TACCO (+ pouvoir Régis BARD) Elizabeth LE CHARPENTIER (à compter du dossier 3)
<u>Varès</u>
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

<u>Absents ou excusés</u>	Pascal LAPERCHE - Catherine BERNARD – Josette PATISSOU - Thierry CONSTANS – Jacques VERDELET – Sylvie BARBE - Marie.Catherine BALLEREAU - Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU (dossier 1) - Michel HOSPITAL – Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY - Régine POVÉDA - Gaëtan MALANGE - Jacques BRO - Régis BARD – Elizabeth LE CHARPENTIER (jusqu'au dossier 2) - Dante RINAUDO – Jacky TROUVE
----------------------------------	--

<u>Pouvoirs de</u>	Pascal LAPERCHE à Maryse HERVE – Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT – Sylvie BARBE à Francis DUTHIL Maire.Catherine BALLEREAU à Laurence VALAY – Serge CARBONNET à Martine CALZAVARA – Roland CHRISTEN à Jean.Luc DUBOURG - Jacqueline CORREGES à Marie.Françoise BOUGES - Michel HOSPITAL à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Jean.Pierre MARCHAND à Philippe LABARDIN – Régis BARD à Valérie TACCO – Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES (jusqu'au dossier 2) Dante RINAUDO à Guy LAUMET - Jacky TROUVE à Maryline DE PARSCAU
---------------------------	---

<u>Secrétaire de Séance</u>	Caroline DELRIEU-GILET
------------------------------------	------------------------

Dossier n°7 -

VALIDATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL - DESIGNATION DES DELEGUES DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION ET TRANSFERT DE COMPETENCES GEMAPI

Objet de la délibération

Par délibération du 18 décembre 2017, le syndicat mixte du Dropt aval a modifié ses statuts afin d'intégrer l'évolution réglementaire de la compétence GEMAPI obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Val de Garonne Agglomération étant concernée par ce bassin versant pour 2 Communes de notre territoire, il est nécessaire de valider ces statuts, de désigner nos délégués auprès de ce syndicat et de transférer les compétences GEMAPI concernant les missions du syndicat.

Exposé des motifs

L'intégralité de la compétence GEMAPI sera transférée à ce syndicat. Pour mémoire cette compétence est composée des 4 items ci-après de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

1° « L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique »

2° « L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau »

5° « La défense contre les inondations et contre la mer »

8° « La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »

Monsieur le Président propose, comme le permet l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à cette élection à bulletin secret, mais au scrutin public.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Décide à l'unanimité de voter au scrutin public.

Valide les nouveaux statuts du syndicat mixte du Dropt aval

Valide Le transfert de l'intégralité des 4 items de la compétence GEMAPI sur les parties de bassin versant concernées

Désigne les délégués titulaires et suppléants de Val de Garonne Agglomération au syndicat mixte du Dropt aval comme suit

Commune	Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
	Prénom	Nom	Prénom	Nom
Caubon Saint Sauveur	Jean-Christophe	DUCCESCHI	Christophe	FABRE-PINON
Seyches	Jacky	BORTOLIN	Christophe	BORDES

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	84	
<i>Pour</i>	84	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage
Le 6.4.2018

Fait à Marmande, le 5 avril 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,